

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-464-1935 permissions.

n° 51-464-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 464 du 31/07/1935

Date de publication
11 juillet 1935

Date du numéro
31 juillet 1935

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours, valable pour compter du 2 août 1935, pour en jouir en Abyssinie, est accordée à M. Le Faucheur, juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti.